

# Année universitaire 2022-2023 : Organisation

## Licence et Master

(hors école interne Polytech Sorbonne)

*Document voté en CFVU de Sorbonne Université le 30 juin 2022*

### Début de l'année universitaire : 1er septembre 2022

### Premier semestre : du 1er septembre 2022 au 14 janvier 2023

#### **La 1<sup>ère</sup> période d'activité pédagogique se déroule du 1er septembre 2022 au 14 janvier 2023 inclus.**

Cette période d'activité pédagogique permet d'organiser l'ensemble des enseignements et des évaluations de la 1<sup>ère</sup> période. En cas de nécessité absolue de service, des évaluations pourront avoir lieu les samedis de la période d'activité pédagogique.

*Les premiers jours de septembre sont consacrés à l'accueil administratif et pédagogique des étudiants et des étudiantes, ainsi qu'à des actions de remédiation. Les enseignements de licence démarreront au cours de la semaine du 5 septembre ou le 12 septembre. Concernant les **Licences Professionnelles, les parcours en apprentissage et les Masters**, la date de début des enseignements reste à l'appréciation des Départements.*

#### **Cette 1<sup>ère</sup> période comprend :**

- **1 SEMAINE D'ARRÊT DES ENSEIGNEMENTS** : du samedi 29 octobre 2022 au soir au dimanche 6 novembre 2022 au soir.

Pendant cette semaine, les salles banalisées du campus Pierre et Marie Curie (amphithéâtres, salles de TD) ne sont pas utilisables pour les activités d'enseignement et d'évaluation. Les Bibliothèques Universitaires restent ouvertes.

Les **départements de Master** conservent la possibilité d'organiser, pendant cette semaine, des activités menées dans les locaux des UFR, comme les TP dans les plateformes expérimentales, ou des stages de terrain.

- **2 SEMAINES DE VACANCES UNIVERSITAIRES** : du samedi 17 décembre 2022 au soir au lundi 2 janvier 2023 au soir (*Vacances de Noël*).

### Deuxième semestre : du 16 janvier 2023 au 28 juin 2023

#### **La 2<sup>ème</sup> période d'activité pédagogique se déroule du 16 janvier 2023 au 26 mai 2023 inclus.**

Cette période d'activité pédagogique permet d'organiser l'ensemble des enseignements et des évaluations de 2<sup>ème</sup> période. En cas de nécessité absolue de service, des évaluations pourront avoir lieu les samedis de la période d'activité pédagogique.

*Concernant les **Licences Professionnelles, les parcours en apprentissage et les Masters**, la date de début des enseignements reste à l'appréciation des Départements.*

#### **Cette 2<sup>ème</sup> période comprend :**

- **1 SEMAINE D'ARRÊT DES ENSEIGNEMENTS** : du samedi 25 février 2023 au soir au dimanche 5 mars 2023 au soir.

Pendant cette semaine, les salles banalisées du campus Pierre et Marie Curie (amphithéâtres, salles de TD) ne sont pas utilisables pour les activités d'enseignement et d'évaluation. Les Bibliothèques Universitaires restent ouvertes.

Les **départements de Master** conservent la possibilité d'organiser, pendant cette semaine, des activités menées dans les locaux des UFR, comme les TP dans les plateformes expérimentales, ou des stages de terrain.

- **2 SEMAINES DE VACANCES UNIVERSITAIRES**: du samedi 22 avril 2023 au soir au lundi 8 mai 2023 au soir (*Vacances de Printemps*).

Au premier comme au second semestre, les formations de licence et master comportant une UE de stage de terrain pourront organiser ce stage sur la semaine d'arrêt des enseignements ou pendant les vacances universitaires.

## **Examens de seconde chance**

- Examens de 2<sup>nde</sup> chance de la 1<sup>ère</sup> période **L1–L2 –L3 –M** : 15 au 21 juin 2023 inclus
- Examens de 2<sup>nde</sup> chance de la 2<sup>nde</sup> période **L1–L2–L3–M** : 22 au 28 juin 2023 inclus

En cas de nécessité absolue de service, des examens pourront avoir lieu les samedis 17 juin et 24 juin 2023.

Concernant les **départements de Master**, la période d'examens de seconde chance allant du 15 au 28 juin inclus n'est mentionnée qu'à titre **indicatif**. Pour des raisons matérielles et/ou organisationnelles, les **départements de Master** peuvent organiser leurs examens en dehors de cette période. La convocation aux épreuves fait l'objet d'une information appropriée par le département de formation, au moins 15 jours avant le début des épreuves.

## **Fin de l'année universitaire :**

**Licence et Master 1 : 30 septembre 2023.**

**Master 2 : 15 décembre 2023.**

*Pour mémoire : Jours fériés reconnus en France*

*Mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022 : Toussaint  
Vendredi 11 novembre 2022 : Armistice 1918  
Dimanche 25 décembre 2022 : Noël  
Dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2023 : Jour de l'an  
Lundi 10 avril 2023 : Lundi de Pâques  
Lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 : Fête du travail  
Lundi 8 mai 2023 : Armistice 1945  
Jeudi 18 mai 2023 : Ascension  
Lundi 29 mai 2023 : Lundi de Pentecôte  
Vendredi 14 juillet 2023 : Fête Nationale  
Mardi 15 août 2023 : Assomption*